

**PROCES-VERBAL** de la réunion du Conseil Municipal  
**du 11 septembre 2018**  
sous la présidence de M. Francis WOLF

**Commune de MOMMENHEIM**

Présents : M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH -  
Mme Simone HARTER - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH -Mme Caroline KIEFFER -  
M. Jeannot KLEIN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER -  
Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER -M. Maurice SCHERER -  
Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

Absents excusés: Mme Béatrice GNAEDIG (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER) - M. Jean-Luc GWISS (avec procuration à M. Jeannot KLEIN) -  
Mme Elisabeth JAECK - M. Joseph KUHN (avec procuration à M. Gérard MITTELHAEUSER)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.

M. le Maire propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'autorisation spéciale à donner au Maire pour engager certaines dépenses. Ce point sera abordé avant la présentation du rapport annuel 2017 du SMITOM de Haguenau-Saverne.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 10 juillet 2018
3. Acquisition du terrain de M. Dominique BERNHART
4. Choix du bureau de contrôle et du coordinateur SPS pour la construction du centre technique municipal
5. Acquisition d'un déshumidificateur pour la salle des archives
6. Nature des dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Frais de réception »
7. Rapport annuel 2017 du SMITOM de Haguenau-Saverne
8. Compte-rendu d'activités pour la concession avec Electricité de Strasbourg 2017
9. Divers

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** M. Eric MULLER, secrétaire de la présente séance assisté par Mme Michèle KAPFER.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **2. Approbation du PV de la séance du 10 juillet 2018**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2018.

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal  
à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS  
(Mme Stéphanie BAUER et Mme Aniko JUNG).**

## **3. Acquisition du terrain de M. Dominique BERNHART**

Rapporteur : M. Francis WOLF

Pour permettre la réalisation de la piste cyclable reliant Mommenheim à Waltenheim-sur-Zorn, la commune de Mommenheim a effectué des acquisitions foncières le long de la route départementale 32.

Pour conclure l'opération, il y a lieu d'acquérir un terrain cadastré section 33 parcelle n° 356 appartenant à M. Dominique BERNHART, d'une superficie approximative de 2 ares, au prix de 250 € l'are, indemnités d'éviction comprises et frais d'arpentage et d'acquisition, ainsi qu'indexation de prix en sus.

\* \*  
\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition du terrain appartenant à M. Dominique BERNHART cadastré section 33 parcelle 356 au lieu-dit Leidersberg d'une superficie approximative de 2 ares, au prix de 250 € l'are, indemnités d'éviction comprises et frais d'arpentage et d'acquisition, ainsi qu'indexation de prix en sus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la promesse de vente et à la vente du terrain, ainsi que tout document établi en vue de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### 4. Choix du bureau de contrôle et du coordinateur SPS pour la construction du centre technique municipal

Rapporteur : M. Francis WOLF

Dans le cadre du projet de construction d'un centre technique municipal (CTM), la commune de Mommenheim doit faire appel à des prestataires pour la réalisation de la mission de contrôle technique (CT), ainsi que la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).

M. le Maire annonce la tenue de la Commission des Travaux le 25 septembre prochain qui portera sur les trois points suivants :

- Etat d'avancement du projet de construction du Centre Technique Municipal
- Présentation du projet de réfection de la mairie
- Etat d'avancement du projet de transfert du Foyer Saint-Maurice

Le dossier du CTM est actuellement au stade de l'Avant-Projet Sommaire et le chantier est programmé de décembre 2018 à juin 2019.

Concernant la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé qui s'exerce en phase de conception et de réalisation de l'opération, cinq entreprises ont été consultées et quatre ont remis leur offre classé selon leur montant :

- DEKRA à Ostwald avec une offre de 2 970 € HT,
- ALPES CONTROLES à Wolfisheim avec une offre de 2 320€ HT,
- ADC EST à Erstein avec une offre de 2 312€ HT,
- ACE BTP à Haguenau avec une offre de 1 575 € HT.

Pour ce qui concerne la mission de contrôle technique, trois entreprises ont été consultées et deux ont remis leur offre :

- DEKRA à Ostwald avec une offre de 5 450 € HT,
- ALPES CONTROLES à Wolfisheim avec une offre de 5 100 € HT.

Leurs prestations se décomposent de la manière suivante :

Candidat	ALPES CONTROLES	DEKRA
Type de missions	Honoraire (HT)	
<u>Missions de base</u>	3 900,00 €	3 700,00 €
LP : solidité des ouvrages indissociables et dissociables		
PV : récolement des procès-verbaux COPREC des installations techniques		
STI : sécurité incendie des personnes dans les bâtiments relevant du code du travail uniquement		
HAND : vérification des exigences d'accessibilité des personnes handicapées		
TH : vérification des exigences d'isolation thermique des bâtiments		
HYS : relative à l'hygiène et à la santé des bâtiments		

<u>Missions en option</u>	1 200,00 €	1 750,00 €
<b>ATT HAND 2</b> : attestation finale de vérification d'accessibilité aux personnes handicapées	300,00 €	450,00 €
<b>ATT RT 2</b> : attestation de prise en compte de la réglementation thermique 2012 imposée et réalisée en fin de travaux	300,00 €	400,00 €
<b>VIEL</b> : vérification initiale des installations électriques permanentes lors de leur mise en service ou après une modification de structure prescrite à l'article R4226-14 du code du travail	300,00 €	600,00 €
<b>CONSUEL</b> : vérification des installations réalisées par les entreprises au moment de la demande de mise sous tension ou raccordement au réseau de distribution par référence au décret N°72-1120 du 14 décembre 1972 modifié par le décret n°2001-222 du 6 mars 2001 et au décret n°2010-301 du 22/03/2010, dite vérification « CONSUEL ».	300,00 €	300,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 100,00 €</b>	<b>5 450,00 €</b>

Les propositions ont fait l'objet d'une analyse comparative par le maître d'œuvre, le cabinet d'architectes DOSSMANN de Wingersheim Les Quatre Bans, qui préconise de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- ACE BTP pour la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour un montant de 1 575 € HT ;
- ALPES CONTROLES pour la mission de contrôle technique pour un montant de 5 100 € HT.

\* \*  
\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer dans le cadre des travaux de construction d'un centre technique municipal à Mommenheim :
  - la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé à la société ACE BTP de Haguenau pour un montant de 1 575 € HT,
  - la mission de contrôle technique à la société ALPES CONTROLES de Wolfisheim pour un montant de 5 100 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## 5. Acquisition d'un déshumidificateur pour la salle des archives

Rapporteur : M. Francis WOLF

La mairie de Mommenheim réalise actuellement un travail de refonte de son système de classement et d'archivage.

L'archiviste du Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a été consulté pour réaliser un diagnostic des archives communales recommande fortement l'installation d'un déshumidificateur destiné à réguler l'humidité et à assainir l'air dans le local des archives.

Des chauffagistes ont été consultés pour la mise en place d'un équipement (de type unité intérieure murale) calibré à la dimension de la salle d'archives et à l'hydrométrie relevée sur place.

Trois devis ont été remis par :

- Ets DOLLINGER Pierre de Berstheim pour un montant de 3 441,43 € HT,
- DNE de Mutzig pour un montant de 2 580 € HT,
- THERMI EXPERT de Mommenheim pour un montant de 1 228,16 € HT,

Il est proposé de retenir la proposition de THERMI EXPERT pour un montant de 1 228,16 € HT, qui constitue l'offre économiquement la plus avantageuse.

\*            \*  
\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à signer le devis présenté par la société THERMI EXPERT de Mommenheim, pour un montant de 1 228,16 € HT, concernant l'installation d'un déshumidificateur dans la salle des archives de la mairie de Mommenheim.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **6. Nature des dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Frais de réception »**

Rapporteur : M. Francis WOLF

Lors des fêtes ou des cérémonies nationales et locales, il est de tradition d'offrir un cadeau.

Du fait que cette dépense présente un caractère personnel et n'entre pas dans le cadre des missions de la commune (dépenses indispensables au fonctionnement même de la collectivité), M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de prendre une délibération qui précise les principales caractéristiques des dépenses visées et qui autorise l'ordonnateur à engager et à mandater de telles dépenses soit à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », soit à l'article 6257 « Frais de réception », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à ces deux articles.

M. le Maire propose que soient prises en charge, sur l'un des deux comptes susmentionnés, les dépenses suivantes :

- l'ensemble des biens, services, objets et autres fournitures (tels que feux d'artifice ou sapins de Noël) et denrées diverses ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles, touristiques ou sportives et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles ;
- les compositions florales, couronnes ou gerbes mortuaires, gravures, trophées et autres récompenses sportives et culturelles, bouteilles et tout autre présent offerts à l'occasion d'évènements familiaux (mariages, décès, naissances...), d'évènements liés à la carrière (mutation, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres évènements exceptionnels (cérémonies officielles, réception de délégations, rencontres entre villes jumelées...) destinés à des agents communaux ou à toute personne ayant un lien privilégié avec la commune ;

- le règlement de factures de sociétés et de troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (cotisations, SACEM...);
- les frais de restauration des élus, des bénévoles d'associations ou d'employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels.

Les frais de réception autres que ceux exposés dans le cadre des fêtes et des cérémonies (à l'occasion de réunions de travail ou de préparation d'évènements par exemples) seront imputés en priorité au compte 6257 « Frais de réception ».

\*            \*  
\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à engager les dépenses suscitées, dans la limite des crédits inscrits au budget, et à les affecter soit à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », soit à l'article 6257 « Frais de réception ».

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## 7. Rapport annuel 2017 du SMITOM de Haguenau-Saverne

Rapporteur : M. Alain BIETH

La loi n° 95.101 du 2 février 1995, dans son article L2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose au Maire de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets.

Le rapport annuel 2017 a été établi par le SMITOM de Haguenau-Saverne. Il comporte des données générales sur les déchets pris en charge par le SMITOM, les modes de traitement et de valorisation des déchets ainsi que des éléments financiers.

M. Alain BIETH présente les grandes lignes du rapport.

158 631 tonnes de déchets ont été traitées en 2017 par les 5 syndicats de collecte présents en Alsace du Nord avec un taux de valorisation de 93 %. Le SMITOM a assuré le traitement de 118 500 tonnes de déchets municipaux de ses membres, soit 514 kg de déchets par habitant, traité 29 081 tonnes d'ordures ménagères d'autres collectivités et 11 050 tonnes de déchets d'activités économiques (DAE).

67 941 tonnes sont destinés à l'incinération soit pour le compte du SMITOM à hauteur de 38 815 tonnes, soit pour d'autres collectivités (29 126 t). Le compostage (34 257 t), le recyclage de matières papiers et plastiques (17 800 t) et de verre (9 496 t) représentent également des parts importantes dans les filières de traitements. 56 % des déchets ménagers et communaux sont valorisés en matière et 40 % en énergie.

La valorisation énergétique réalisée par le Centre de Valorisation Énergétique de Schweighouse S/Moder profite essentiellement aux entreprises SONOCO (vapeur - 49 148 MWh), MARS CHOCOLAT France (vapeur - 38 565 MWh), SCHAEFFLER (eau chaude - 797 MWh), à son autoconsommation (5 693 MWh) et à Electricité de Strasbourg (revente - 3 553 MWh), avec un taux de rendement énergétique de 79 %. D'importants travaux de modernisation sont programmés à partir de l'été 2018 pour un montant de 19 millions d'euros.

Les modes de collecte des recyclables par les syndicats adhérents ont connus d'importants changements depuis 2011 : les recyclables sont collectés en porte-à-porte pour 100 % de la population depuis 2016 et la totalité des syndicats ont mis en place une redevance incitative, ce qui a conduit à une progression des tonnages triés de 41 % en papiers et cartons, de 37 % des flaconnages en plastique, de 17 % du verre et de 2 736 % des métaux hors incinération.

Les déchets végétaux ont représenté 30 % des déchets produits par le SMITOM et sont compostés à Bischwiller, à Dettwiller et à Niedermodern (plateforme privée). En 2017, le bois collecté a été valorisé en panneaux agglomérés et valorisé énergiquement pour le bois fortement traité, dont les tonnages sont très faibles.

Cinq éco-organismes ont versé en 2017 près de 3,7 millions d'euros d'aides au SMITOM pour la collecte et le traitement des emballages recyclables (Citeo-Emballages), des journaux-magazines (Citeo-Papiers), des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (OCAD3E), des Textiles, Linges et Chaussures (Eco-TLC) et du mobilier (Eco-Mobilier).

En 2017, seuls 7 108 tonnes de déchets ultimes, c'est-à-dire ni recyclables, ni valorisables ont été enfouis sur le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Weitbruch.

Les actions de sensibilisation des syndicats de collecte ont été dirigées vers le public scolaire (en hausse de 65 %), mais consistaient également en la participation à diverses expositions et manifestations et en une journée portes ouvertes du CVEOM en septembre, qui a permis d'accueillir plus de 700 visiteurs pendant le reste de l'année. En outre, 2017 a été une année de communication d'entretien du geste de tri, l'ambassadeur du tri du SMITOM étant venu renforcer les équipes de contrôles des bacs jaunes.

La redevance du SMITOM qui était de 9,84 €/habitant en 2017 est facturée - sur la base d'un tarif essentiellement proportionnel aux tonnages apportés - aux syndicats de collecte membres qui y ajoutent leur part pour la collecte et les déchèteries. Sans les recettes des ventes de matériaux recyclables, de la valorisation énergétique et les soutiens des éco-organismes, la redevance serait supérieure de 41,50 €/habitant en 2017.

En 2017, le SMITOM a atteint tous les objectifs du Grenelle de l'environnement :

- réduction de la production d'ordures ménagères
- recyclage matière et organique pour les déchets ménagers et assimilés,
- diminution des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

\* \*  
\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 du SMITOM de Haguenau-Saverne sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets.

## 8. Compte-rendu d'activités pour la concession avec Electricité de Strasbourg 2017

Rapporteur : M. Francis WOLF

Le contrat de concession signé entre la commune et le concessionnaire Electricité de Strasbourg prévoit la production d'un rapport annuel d'activité. Ce compte-rendu a été remis à la commune et comporte des éléments financiers ainsi que des informations concernant la consommation d'électricité et les travaux réalisés.

16 postes ES sont présents sur le ban de la commune de Mommenheim. Le réseau comprend 27 875 mètres en basse tension, dont 14 148 mètres en aérien et 13 727 en souterrain, et 4 010 mètres en haute tension souterrain.

Concernant l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, 0,69 % des clients sont mals alimentés. 300 à 500 foyers ont rencontré des coupures d'électricité en 2017.

91 182,54 € ont été investis dans des travaux qui portent essentiellement sur l'aménagement de nouveaux raccordements rue des Alpes et rue des Pyrénées dans le nouveau lotissement Les Tuileries, mais aussi le déplacement, la création ou la modification d'installations localisées route de Brumath, route de Haguenau, rue de la République et rue de l'Eglise.

La valeur brute comptable des ouvrages concédés au 31/12/2017 est estimée à plus de 2 millions d'euros. La taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçues en 2017 s'élève à 11 589 €.

1 084 clients sont alimentés en basse tension inférieur à 36 kVA - majoritairement des points de service associés à un usage non professionnel -, 12 clients en basse tension supérieur à 36 kVA et 6 clients bénéficient d'une consommation d'énergie en haute tension.

En 2017, 6 561 062 kWh ont été livrés, ce qui correspond à une recette des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité de 676 464 € comprenant la part fourniture et la part acheminement de l'énergie.

\* \*  
\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du compte-rendu d'activité de concession 2017 établi par Electricité de Strasbourg.

## 9. Divers

- M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation du public relative à une demande d'enregistrement présentée par l'EARL des Filles URBAN (SCHWINDRATZHEIM) est actuellement en cours. Le Conseil Municipal aura à se proconcer à la prochaine séance sur l'extension du bâtiment d'élevage de poulets de chair au lieu-dit Hirschberg à Schwindratzheim, portant la capacité à 39 000 emplacements.
- M. le Maire rappelle qu'une réception sera organisée sous le chapiteau après la messe dimanche prochain à l'occasion du départ du Curé ROGET. Les frais seront répartis entre les cinq communes adhérentes à la communauté de paroisses en fonction du nombre d'habitants. M. le Maire lance un appel aux volontaires pour prêter main-forte au lancement du service.
- M. le Maire annonce la mutation de Quentin SUTTER qui rejoindra l'équipe technique de la commune de PLAPPEVILLE au plus tard début décembre 2018. Le jury de recrutement se tiendra le 11 octobre prochain, la date de forclusion des candidatures étant fixée au 28 septembre 2018.



- M. le Maire rappelle aussi la tenue de la Fête du Territoire de la CAH du 16 septembre 2018. L'église Saint-Maurice de Mommenheim sera ouverte au public à l'occasion de cette manifestation. Des fiches plastifiées et des plaquettes de présentation traduites en allemand et en anglais ont été conçues spécialement pour cet évènement et seront mises à la disposition du public en libre accès, les élus étant mobilisés à la réception du curé qui aura lieu au même moment.
- Plusieurs réunions sont programmées au mois de septembre :
  - o Commission Communication le 26/09/18 à 18h30 ayant pour objet la mise à jour du plan de ville et le lancement du Bulletin Municipal 2018
  - o Réunion du CCAS le 20/09/18 à 18h30
  - o Réunion de restitution du diagnostic sur l'état des lieux des écoles le 25/09/18 à 14h30
  - o Journée portes ouvertes de la bibliothèque de Mommenheim samedi le 29/09/18
  - o Réunion du bureau de l'OMS le 12/09/18 à 20h00 et du comité de l'OMS le 26/09/18 à 20h00
  - o Commission Travaux le 25/09/18 à 20h00
- Des interventions ou des précisions sont sollicitées par les membres du conseil au sujet des travaux qui sont en cours ou qui seront à mener prochainement sur Mommenheim :
  - o M. Jeannot KLEIN signale que la bouche d'égoût située devant la maison de M. GERLING est à reprendre (rue des œillets) ;
  - o Des travaux d'affaissement du trottoir rue de la Gare sont prévus au niveau du passage protégé. Des picots seront également installés pour les malvoyants.
  - o Les travaux de marquage au sol effectués rue de l'Eglise très tôt ce matin ont occasionnés des nuisances sonores pour le voisinage ;
  - o La réfection de la piste cyclable à certains endroits marqués par des fissures importantes est à diligenter ;
  - o M. Alain KEITH suggère la mise en place de panneaux de signalisation indiquant l'accès à la piste cyclable via le tunnel souterrain SNCF ;
  - o L'éclairage du passage souterrain SNCF est défectueux et a fait l'objet d'une demande d'intervention auprès de la SNCF ;
  - o Les panneaux de signalisation de sécurité représentant un couple d'écoliers en costume alsacien restent à installer dans le secteur des écoles. Mme Marie-Louise MUNCHENBACH demande à ce qu'une réflexion soit menée sur la problématique du stationnement des véhicules sur la chaussée, afin de renforcer la protection aux abords des écoles lors des heures d'affluence scolaire, le matin et l'après-midi.
  - o Le chantier d'aménagement du lotissement Les Vergers vient de démarrer ;
  - o Le lotissement « Les Tuileries » est en voie d'achèvement ; la rétrocession est prévue prochainement après vérification de la conformité de l'ensemble des travaux.

**Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21h30.**

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**



**Francis WOLF**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francis Wolf", written over a vertical line that serves as a signature line.